



Procès-verbal
Rencontre du 23 avril 2025

Geneviève Lajoie	<input checked="" type="checkbox"/>
René Laflèche	<input checked="" type="checkbox"/>
Maxime Normand	<input checked="" type="checkbox"/>
Renelle Boulerice	<input checked="" type="checkbox"/>
Carole Prévost	<input checked="" type="checkbox"/>
Linda Bergeron	<input checked="" type="checkbox"/>

1.	Ouverture de l'assemblée	Numéro de la résolution 2025-10 Proposé par : René Laflèche Appuyé par : Carole Prévost Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ouverte à 17 h 07.
2	Adoption de l'ordre du jour	Numéro de la résolution 2025-11 Proposé par : Carole Prévost Appuyé par : René Laflèche Qu'il soit résolu que l'ordre du jour soit accepté, incluant les modifications apportées séance tenante, le cas échéant.
3	Déclaration(s) d'intérêt	S/O
4	Délégation	S/O



5	Adoption des procès verbaux: -5 février 2025 -huis clos du 5 février 2025 -19 mars 2025 -huis clos du 19 mars 2025	Numéro de la résolution 2025-12 Proposé par : Renelle Boulerice Appuyé par : René Laflèche Qu'il soit résolu que les procès verbaux soient acceptés, incluant les modifications apportées séance tenante, le cas échéant.
6	Mise à jour 6. a) 6. b)	S/O
7	Autres 7. a) Présentation des états financiers par MNP Patricia Hernandez. La vérification a bien été. b) Mettre en réserve \$850 du Chevaliers de Colomb pour transférer à 2025 Les dons reçus en 2024 seront transférés en 2025. c) Révision du règlement RG-05 item 7b et Absence des membres du CA Il est possible d'assister aux rencontres virtuellement ou audio pour un maximum de 3 réunions sur 7 par année. Absences: Les membres ne peuvent pas s'absenter pour plus de 2 réunions consécutives.	Numéro de la résolution 2025-13 Proposé par : René Laflèche Appuyé par : Carole Prévost Qu'il soit résolu que nous mettions en réserve \$850 du Chevaliers de Colomb et 2700\$ du Comptoir Deguire pour transférer à 2025. Numéro de la résolution 2025-14 Proposé par : Maxime Normand Appuyé par : Geneviève Lajoie. Qu'il soit résolu que nous modifions le règlement 7b; Il est possible d'assister aux rencontres virtuellement et audio 3 fois sur 7 et le règlement à propos des absences des membres; un membre ne peut pas s'absenter pour plus de 2 réunions consécutives.



	d) e) Prochaine date de réunion 14 mai, 18h	
8	Ajournement Ajournement à 17h36 et la prochaine assemblée aura lieu 14 mai 2025.	Numéro de la résolution 2025-015 Proposé par : René Laflèche Appuyé par : Geneviève Lajoie Qu'il soit résolu que la présente assemblée soit ajournée à 17 h 36.